

III.II. Analyse des vues et des impacts du projet dans le contexte paysager

1. Les vues depuis les unités paysagères dans le périmètre éloigné

b. Depuis les vallées

Analyse des impacts du projet

Sont traitées ici les vallées des unités paysagères suivantes, et illustrées par plusieurs photomontages et les cartes de ZIV du projet :

- vallée de l'Oise,
- vallée de la Serre,
- et autres vallées présentes dans les unités paysagères des plateaux.

Le **projet n'est pas visible** (cf. secteurs non colorés de la carte de ZIV) **ou seulement ponctuellement depuis les fonds des vallées éloignées**, sous l'influence de la distance, du relief, et de la végétation. En effet, avec la distance la hauteur perçue des éoliennes diminue, et le projet est alors masqué par le relief et/ou les boisements et tout autre végétation arborée (ripisylve, haies).

Dans la **vallée de l'Oise**, tant au nord qu'à l'ouest du projet, la distance (> 8 km) induit un **impact nul** (fond de vallée défini paysage emblématique dans l'Atlas des paysages, pas de vue du projet, cf. carte de ZIV).

Dans la vallée de la Serre à l'est (fond de vallée à l'est de Marle défini paysage emblématique dans l'Atlas des paysages) **et au sud, des vues ponctuelles** du projet sont **possibles** d'après la carte de ZIV.

Cependant, **dans le cas de perceptions du projet depuis les fonds des vallées**, l'**emprise visuelle** de celui-ci sera **restreinte** (échelle des éoliennes et faible angle occupé par le parc sur l'horizon). Le projet n'induit **pas de surplomb des vallées** dans le périmètre éloigné (recul du projet aux vallées). **L'impact est très faible à nul.**

Le photomontage 43 dans la vallée de la Serre près de Bosmont-sur-Serre dans l'est du périmètre éloigné illustre le rôle visuel du relief et de la végétation en s'éloignant dans les vallées. La vue est cadrée dans la vallée de la Serre par les arbres et le projet n'est pas distinguable (portions de pales de 3 éoliennes derrière les arbres à environ 14,5 km, impact négligeable à nul). Sur le photomontage 38 depuis Vervins, la vue est cadrée dans la vallée du Chertemps, le projet n'est pas visible de même que sur le photomontage 34 depuis la butte du château de Guise dans la vallée de l'Oise au nord (cf. photomontages 38 et 34 dans le paragraphe relatif au patrimoine).

Le **projet s'inscrit dans les vues ouvertes depuis les plateaux en haut de versant des vallées ou depuis les secteurs de vallées plus évasés.**

Deux photomontages sont réalisés à proximité de la vallée de l'Oise, le 36 au nord-ouest et le 37 au nord-est du projet.

Le photomontage 36 réalisé sur la route principale RD960 (axe Bohain-en-Vermandois / Guise) illustre une vue dégagée en haut de versant ouest de la vallée de l'Oise dans le nord-ouest du périmètre éloigné. La vue est ouverte et découpée en plusieurs plans par les ondulations du relief et les boisements, avec lecture des parcs éoliens sur le plateau à l'est de la vallée. Le projet s'inscrit dans le prolongement du parc des Ronchères, il est cependant peu visible en arrière-plan de l'horizon boisé (pales, portions de pales) sous l'influence de la distance d'environ 15 km, du relief et de la végétation.

Le photomontage 37 depuis l'église d'Englancourt rend compte d'une vue ouverte sur la vallée de l'Oise depuis le nord-est, avec le projet à environ 14,5 km en arrière-plan du parc existant de l'Arc en Thiérache sur la ligne d'horizon dessinée par le haut de versant au sud.

La vallée de la Serre présente des secteurs plus évasés et ouverts près de Marle dans l'est du périmètre éloigné d'où sont réalisés les photomontages 39 et 40. Le photomontage 39 depuis la RN2 au sud de Marle illustre une vue ouverte comprenant le projet à environ 9 km en extension du parc des Ronchères, avec les parcs éoliens proches de Marle en avant-plan (parcs éoliens de Champcourt, du Mazurier, des Quatre Bornes). Sur le photomontage 40 depuis les remparts de Marle (cf. photomontage dans le paragraphe relatif au patrimoine), le projet est très peu visible (rotor de E2, autres éoliennes peu ou pas visibles masquées par le bois).

Ces photomontages rendent compte des **vues ponctuelles** avec le projet au grès du relief et de la végétation arborée **dans les vallées**, avec un projet d'une emprise visuelle réduite et **un impact très faible à négligeable dans le périmètre éloigné.**

Analyse des effets cumulés éoliens

Dans les fonds des vallées aux vues cloisonnées du périmètre éloigné, le projet peu ou non visible n'induit **pas d'effet cumulé éolien ou un effet négligeable.**

Dans le cas de perception du projet depuis les fonds de vallée évasés offrant des vues ouvertes et depuis les hauts de versants des vallées du périmètre éloigné, le projet se lit en arrière-plan de la végétation arborée de la vallée ou sur la ligne d'horizon dessinée par le plateau avec d'autres parcs éoliens. L'analyse des effets cumulés explicitée pour les plateaux est valable aussi pour ces vues d'ensemble, avec des **impacts effets cumulés très faibles à négligeables dans le périmètre éloigné.**

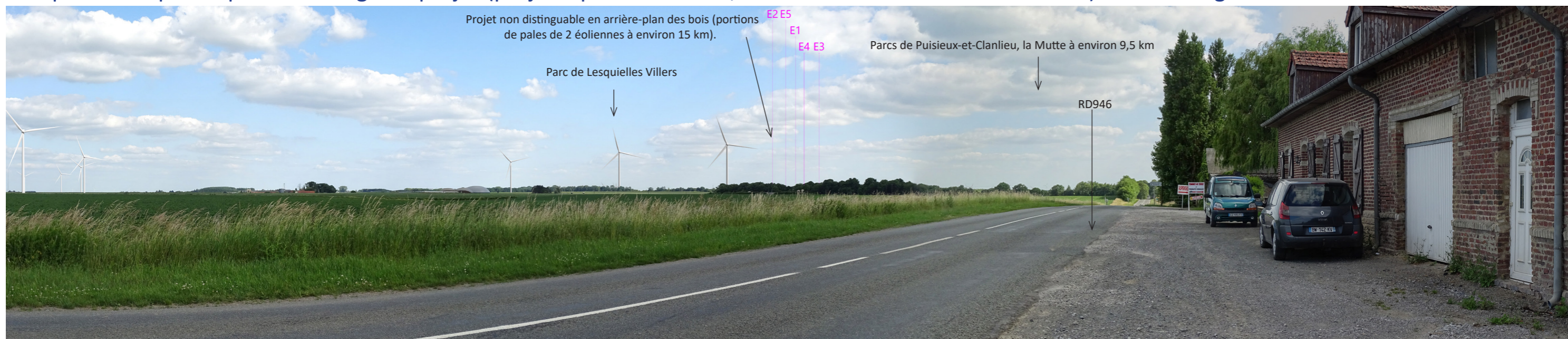
Photomontage n°33 depuis la RD1029 au sud de Guise

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



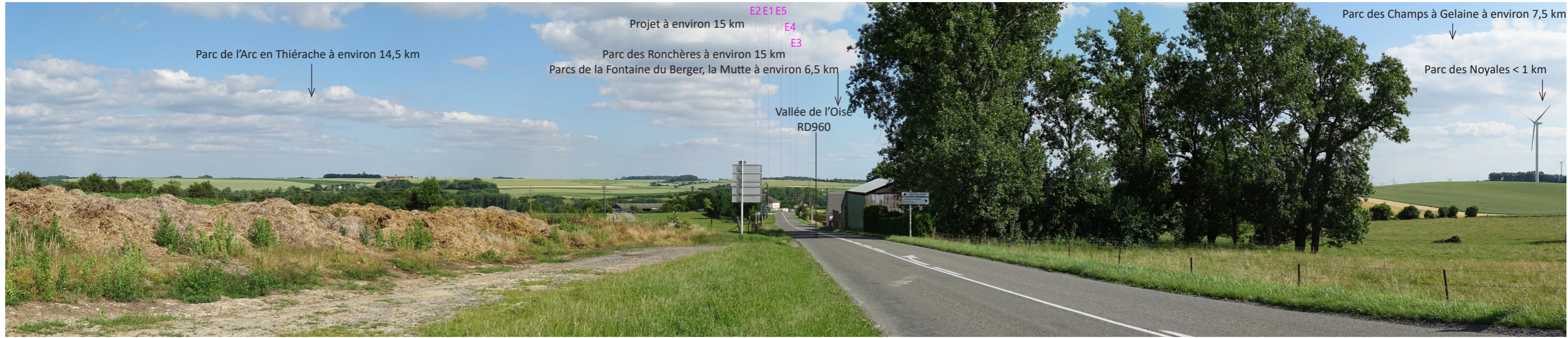
Photomontage n°35 depuis la RD946 au nord de Guise

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°36 depuis la RD960 à l'ouest de Longchamps

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°37 depuis l'église d'Englancourt

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



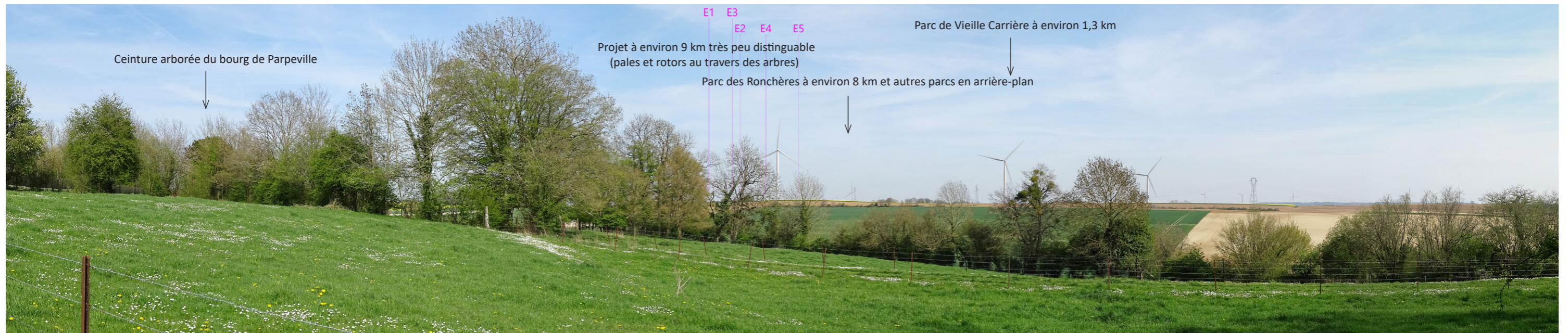
Photomontage n°39 depuis la RN2 au sud de Marle

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°41 depuis la RD644, sortie est de Parpeville

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°42 depuis la RD29, square Sainte-Benoîte

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



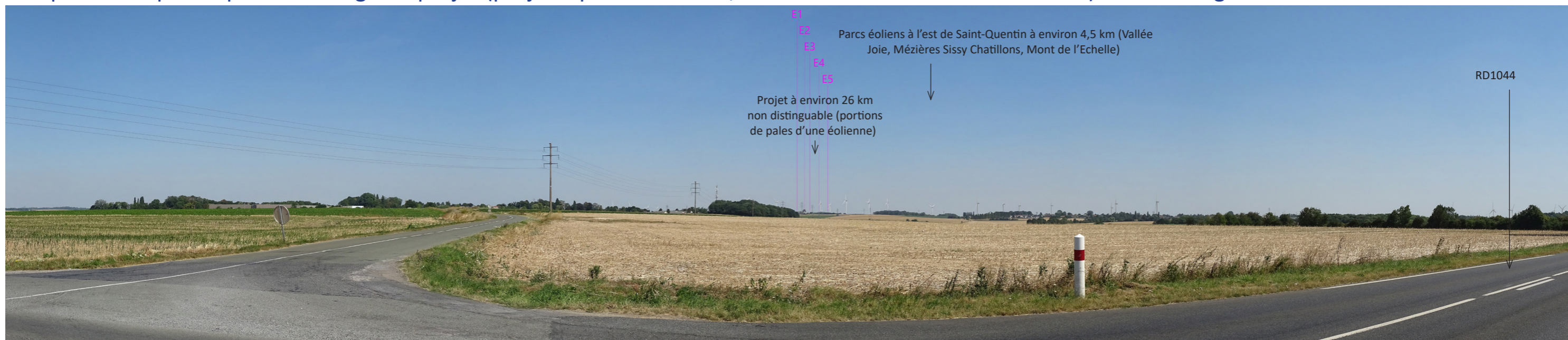
Photomontage n°43 depuis la RD602, Abri du Kaiser, Bosmont-sur-Serre

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°45 depuis la RD1044, sud de Saint-Quentin

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



III.II. Analyse des vues et des impacts du projet dans le contexte paysager

1. Les vues depuis les unités paysagères dans le périmètre éloigné

Synthèse

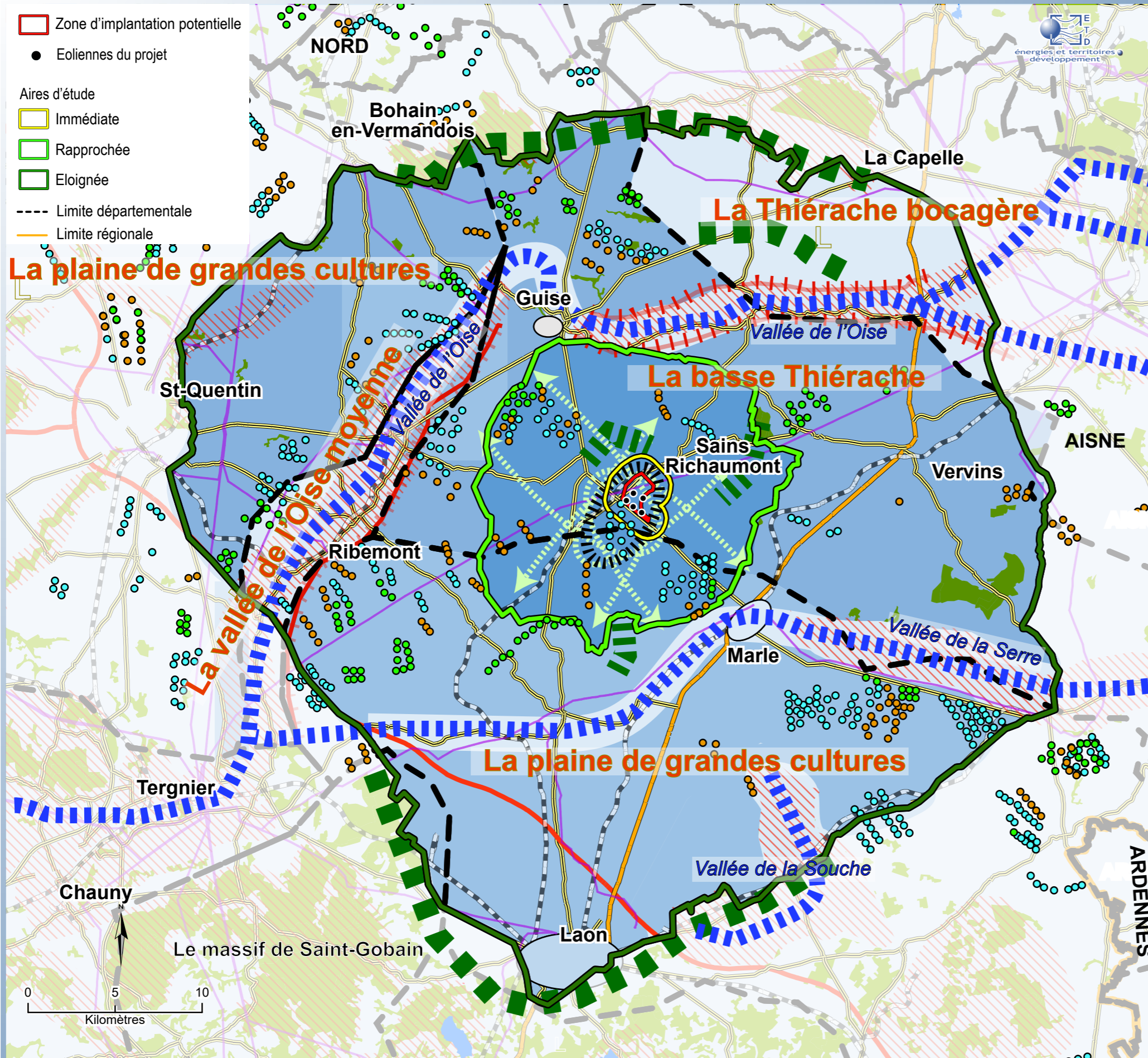
Le tableau ci-dessous précise les niveaux d'impacts du projet dans le périmètre éloigné. Il est complété par la carte de synthèse page suivante.

A l'échelle du périmètre éloigné, la mesure d'évitement appliquée dans la définition du projet concerne le choix du site en extension du parc éolien existant des Ronchères, et la mesure de réduction le choix d'une implantation et d'un gabarit cohérents avec le parc des Ronchères, sans occuper toute l'emprise du site étudié dans l'état initial.

Unité paysagère	Département	Type de paysage	Périmètre d'étude	Etat initial : enjeu de l'unité (indépendant du site étudié)	Etat initial : sensibilité de l'unité vis-à-vis du site étudié	Impacts du projet (incidences)
Basse Thiérache	Aisne	Plateau	Immédiat, rapproché et éloigné	<p>Faible Fort pour les vallées Paysage de grandes cultures aux vues ouvertes Habitat groupé en bourgs entourés d'une ceinture végétale Peu de haies ou d'arbres isolés Faible reconnaissance sociale Enjeux effets cumulés éoliens forts : densification, diminution d'angles de respiration, augmentation d'angles d'occupation</p>	<p>Vues très proches à lointaines (entre 0 et > 20 km) Faible à très faible dans le périmètre éloigné Très faible pour les vues lointaines Faible pour les vues ouvertes en se rapprochant du périmètre rapproché (entre 7 et 10 km) Site dans le prolongement du parc éolien existant des Ronchères, en avant-plan dans les vues depuis le nord-est, en extension dans les vues depuis le nord, l'ouest et l'est Site et parc des Ronchères en arrière-plan des parcs présents au nord et au nord-est dont celui de l'Arc en Thiérache en s'éloignant</p>	<p>Impact faible à négligeable en s'éloignant à l'échelle du périmètre éloigné dans la Basse Thiérache et la Plaine de grandes cultures (vues lointaines à très lointaines). Effets cumulés très faibles à négligeables. Projet regroupé et en extension du parc des Ronchères avec une cohérence dans l'implantation et le gabarit des éoliennes. Projet modifiant peu ou pas l'angle éolien du parc des Ronchères (ajout de 5 éoliennes au nord-est).</p> <p>Impact très faible à nul dans les fonds de vallée dans le périmètre éloigné. Projet peu ou pas visible. Pas de surplomb des vallées. Impact nul depuis le fond de la vallée de l'Oise dans le nord et l'ouest du périmètre éloigné. Impact très faible à négligeable dans le périmètre éloigné depuis les hauts de versant des vallées ou depuis les secteurs de vallées plus évasés.</p>
Plaine de grandes cultures	Aisne	Plateau	Rapproché et éloigné	<p>Faible Fort pour les vallées Paysage de grandes cultures aux vues très ouvertes Habitat groupé en bourg entourés d'une ceinture végétale Très peu de haies ou d'arbres isolés Faible reconnaissance sociale Enjeux effets cumulés éoliens forts : densification, diminution d'angles de respiration, augmentation d'angles d'occupation</p>	<p>Vues très proches à lointaines (entre 1,5 et > 20 km) Faible à très faible dans le périmètre éloigné Très faible pour les vues lointaines Faible pour les vues ouvertes en se rapprochant du périmètre rapproché (entre 8 et 10 km) Site dans le prolongement du parc éolien existant des Ronchères, en arrière-plan et en extension vers l'est de ce parc dans ces perceptions depuis le sud Site et parc des Ronchères en arrière-plan des parcs présents dans le sud du périmètre d'étude (Mont Benhaut, ensemble des parcs de Champcourt / Mazurier / Quatre Bornes)</p>	<p>Impact ponctuellement très faible à négligeable depuis le plateau, nul sinon (pas de vue du projet).</p> <p>Impact nul dans les fonds de vallée dont celle de l'Oise au nord. Impact très faible à négligeable dans le périmètre éloigné depuis les hauts de versant.</p>
Thiérache bocagère	Aisne	Bocages	Eloigné	<p>Fort Paysage de bocages composé d'une grande diversité de haies bocagères Plusieurs massifs forestiers Forte reconnaissance sociale Enjeux effets cumulés éoliens très faibles</p>	<p>Vues lointaines du site (> 11 km). Nulle à localement très faible Site majoritairement non perceptible sous l'effet de la distance, des boisements et du relief Site ponctuellement perceptible en vue lointaine en particulier depuis le haut de versant de la vallée de l'Oise, avec une sensibilité très faible Site dans le prolongement et en avant-plan du parc éolien existant des Ronchères dans ces vues depuis le nord / nord-est, en arrière-plan des parcs présents au nord et au nord-est dont celui de l'Arc en Thiérache</p>	<p>Impact nul dans les fonds de vallée. Impact très faible à négligeable dans le périmètre éloigné en haut de versant. Projet éloigné de la vallée de l'Oise. Pas de surplomb de la vallée.</p>
Vallée de l'Oise	Aisne	Vallée à fond plat	Eloigné	<p>Fort Vallée à fond plat Omniprésence de l'eau Paysages emblématiques : falaises et ripisylves de l'Oise Forte reconnaissance de ce paysage. Enjeux effets cumulés éoliens forts sur les plateaux voisins : densification, diminution d'angles de respiration, augmentation d'angles d'occupation</p>	<p>Vues lointaines du site (> 10 km) Nulle dans le fond de vallée, faible à très faible en haut de versant Site imperceptible en fond de vallée Site par endroit visible en haut de versant et en vue lointaine Distance du site, relief, boisements et bâti le rendant peu visible Site dans le prolongement nord du parc éolien existant des Ronchères dans ces vues depuis l'ouest. Site et parc des Ronchères en arrière-plan des parcs éoliens présents à l'ouest, sud-ouest et nord-ouest dont celui du Mont Hussard</p>	<p>Impact nul dans le fond de vallée. Impact très faible à négligeable dans le périmètre éloigné en haut de versant. Projet éloigné de la vallée de l'Oise. Pas de surplomb de la vallée.</p>

Tableau 25. Synthèse des impacts par unité paysagère

CONTEXTE PAYSAGER ELOIGNE ET PROJET : SYNTHÈSE



Sources : ETD, DREAL, Atlas des Paysages de l'Aisne, Scan départemental ©IGN, 2024.
 Carte 83. Contexte paysager éloigné et projet : synthèse

Contexte paysager

- Boisements principaux
- Paysage de vallée
- Haut de versant de vallée
- Butte : point de vue majeur
- Front boisé
- Paysages emblématiques (Atlas des paysages de l'Aisne)
- Limite des unités paysagères (Atlas des paysages de l'Aisne)
- Lignes haute tension

Voies de circulation principales

- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Voie ferrée

Parcs éoliens (DREAL)

- Parc construit
- Accordé
- En instruction

Effets cumulés très faibles à négligeables dans le périmètre éloigné

- Regroupement du projet avec le parc des Ronchères. Cohérence dans la géométrie et le gabarit des éoliennes. Pas d'ajout de nouveau site éolien, projet modifiant peu ou pas l'angle du parc des Ronchères selon la position de l'observateur (ajout de 5 éoliennes au nord-est des 11 existantes).
- Regroupement du projet avec d'autres parcs en avant-plan ou en arrière-plan selon la position de l'observateur.

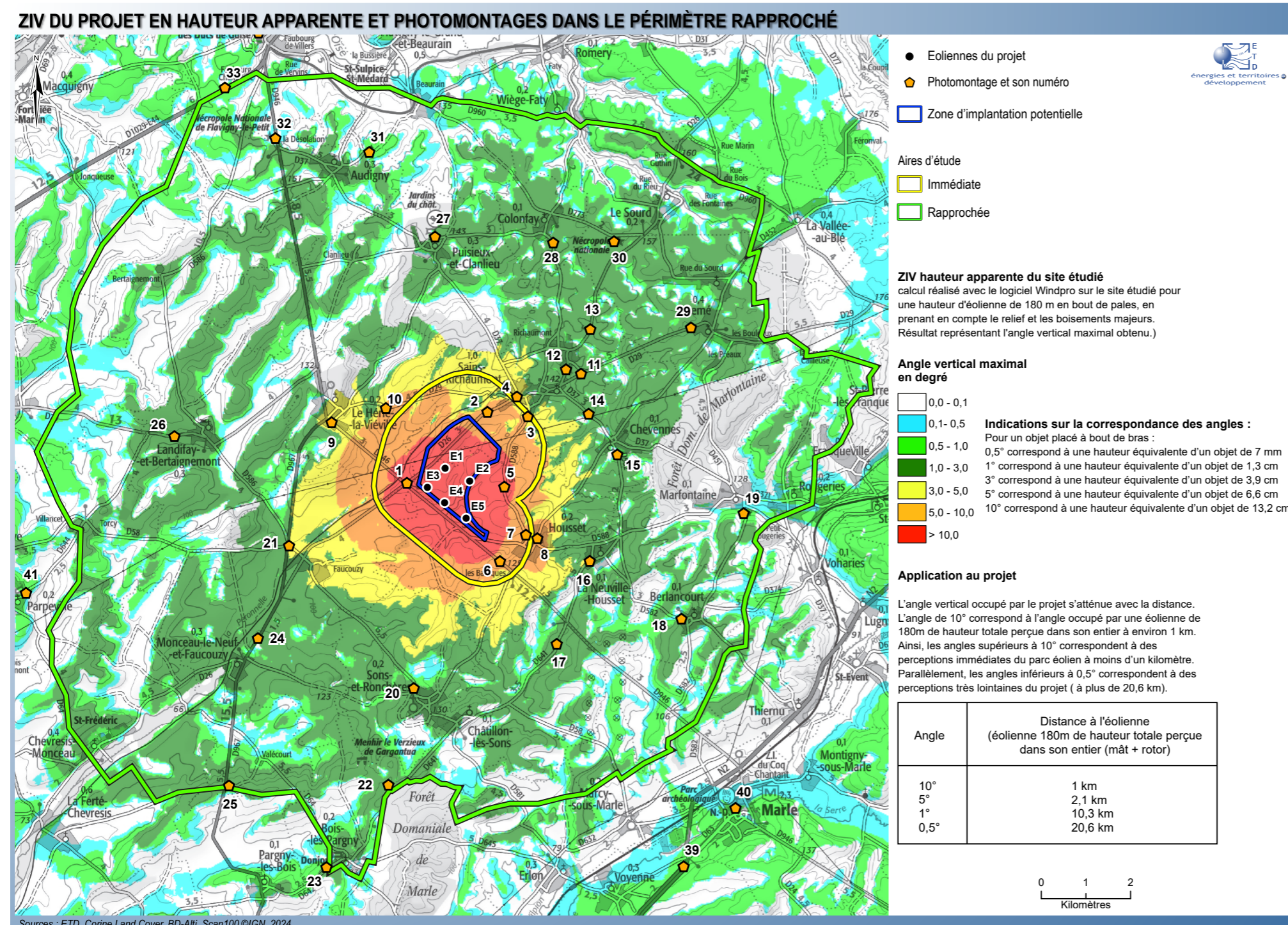
Impacts du projet faibles à négligeables dans le périmètre éloigné, nul depuis les lieux cloisonnés

- Impact très faible à nul en fond de vallée. Impact nul dans la vallée de l'Oise et Guise. Impact très faible à négligeable depuis les hauts de versants et ponctuellement dans les secteurs de vallées évasées.
- Impact ponctuellement très faible à négligeable, nul sinon dans la Thiérache bocagère. Très faible à négligeable depuis les remparts de Marle.
- Impact faible à négligeable dans la Basse Thiérache et la plaine de grandes cultures dans le périmètre éloigné. Très faible depuis Laon.
- Impact globalement faible à très faible dans le périmètre rapproché, localement modéré et fort à modéré à proximité du projet.

III.II. Analyse des vues et des impacts du projet dans le contexte paysager

2. Le projet dans le contexte paysager rapproché

a. Le projet dans le paysage rapproché



Carte 84. ZIV du projet en hauteur apparente et photomontages dans le périmètre rapproché

Le coeur du périmètre rapproché de l'étude d'impact du projet s'étend sur le plateau caractérisé par des espaces de grandes cultures ponctués de bosquets avec des bois plus importants (au nord de Le Hérie-la-Viéville, à l'ouest et au nord de Puisieux-et-Clanlieu, forêt de Marfontaine à l'est, forêt de Marle au sud), un relief souple avec des petits vallons dont celui de Chevennes à l'est et celui de la Péronelle à l'ouest (Montceau-le-Neuf) et la vallée du Vilpion à l'est (Marfontaine), des petits bourgs entourés de haies et de bosquets bâtis en point haut ou dans les creux du plateau, des parcs éoliens dont celui des Ronchères à proximité du projet.

La carte de ZIV du projet couvre les espaces de plateaux du périmètre rapproché et les vallons les plus proches, sauf ceux visuellement isolés du projet par les bois et les jeux de relief en s'éloignant. Les fonds des vallons plus éloignés sont en effet hors ZIV (zones non colorées de la ZIV correspondant à l'absence de vue du projet). C'est le cas du bourg de Marfontaine (vallée du Vilpion).

Pour rappel, la carte ZIV ne prend pas en compte le bâti. Ainsi si les bourgs paraissent en couler dans les secteurs de visibilité potentielle sur la cartographie des ZIV, les perceptions sur le parc éolien seront fonction de la position de l'observateur et du contexte paysager (densité de l'habitat, présence de haies, d'arbres...). Le premier plan créé par cette végétation et le bâti peut masquer tout ou partie du parc éolien. Depuis un point donné, une partie du parc peut être masquée complètement et l'autre apparaître au-dessus ou entre les habitations ou la végétation. La carte de ZIV dans le périmètre rapproché est présentée ci-contre.

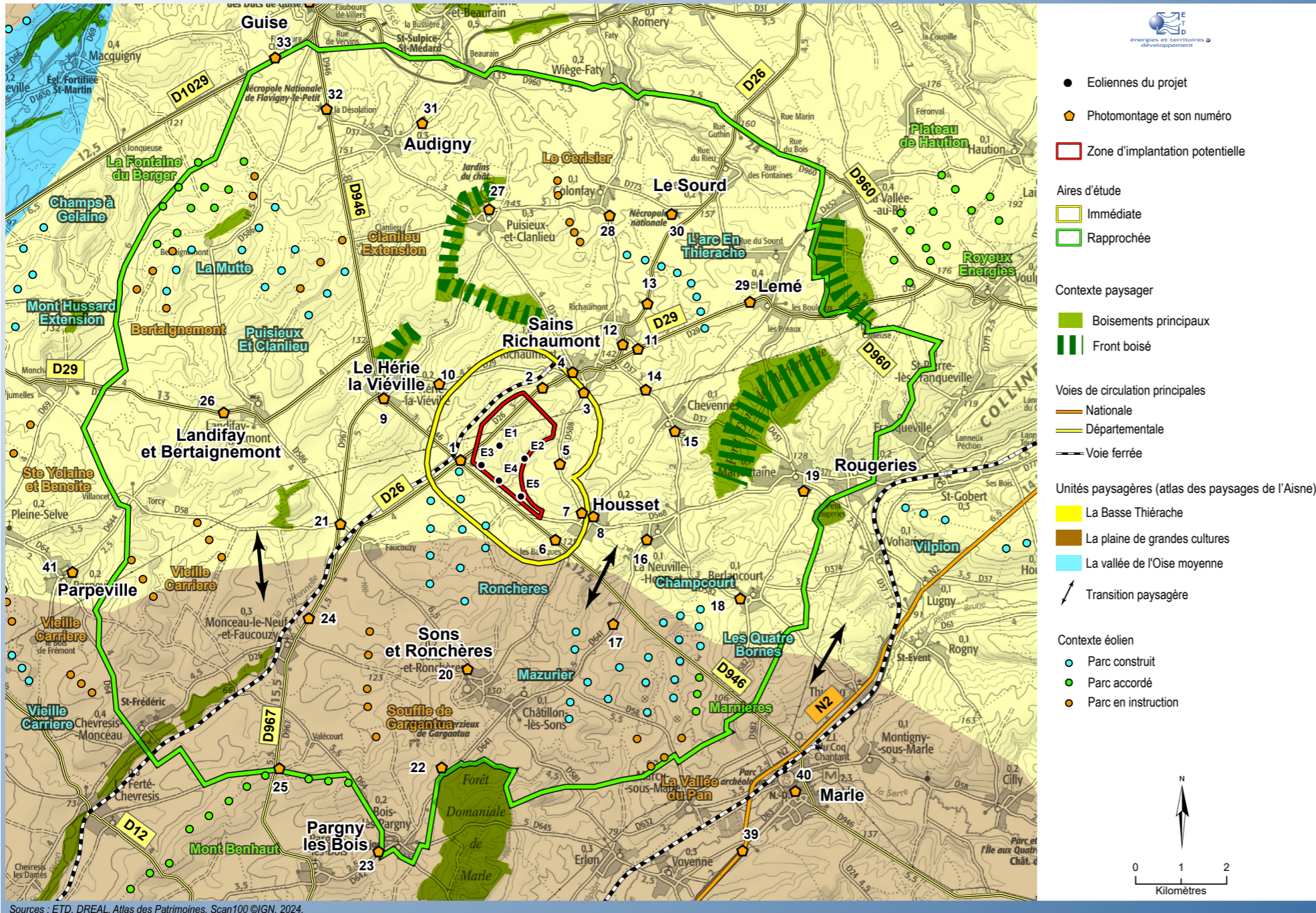
Les photomontages réalisés dans le périmètre rapproché sont plus nombreux que dans le périmètre éloigné, avec pour objectif de traiter les vues depuis les quatre points cardinaux, ainsi que depuis l'habitat le plus proche. Des photomontages depuis les coeurs des bourgs concernent seulement les villages les plus proches.

Il est précisé que pour les photomontages réalisés en période hivernale (sans les feuilles aux arbres), le filtre visuel joué par les arbres sera plus marqué en été (avec feuilles aux arbres) avec un impact du projet moindre.

Les photomontages, les calculs d'indices effets cumulés et les cartes de répartition des angles éoliens sont insérés au fil du texte.

Les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement du projet éolien sont précisées dans un paragraphe spécifique en fin de document («III.V. Mesures appliquées dans le volet paysager»).

CONTEXTE PAYSAGER RAPPROCHÉ, PROJET et PHOTOMONTAGES



Les routes

Le périmètre rapproché est parcouru par des routes départementales avec les RD946 et RD967 comme axes principaux reliant Guise à Marle et Laon.

La **RD946** est **limitrophe au projet**. Dans le sens de circulation de Guise vers Marle, des vues proches et immédiates s'organisent entre Le Hérie-la-Viéville et l'ouest de Housset depuis la RD946. Dans le sens de circulation de Marle vers Guise, les perceptions les plus proches s'observent du sud de Housset jusqu'au carrefour des RD946 et RD26. Deux photomontages sont réalisés pour rendre compte des **vues immédiates sur la RD946** dans chacun des deux sens de circulation :

- le **photomontage 1** au carrefour de la RD946 et de la RD26 à l'ouest du projet.
- le **photomontage 6** sur la RD946 au sud de Housset au sud-est du projet.

Le projet s'inscrit au nord de la route et le parc des Ronchères au sud. Le projet vient en extension du parc des Ronchères selon une géométrie cohérente avec ce parc existant en créant un second groupe de 5 éoliennes au nord de la RD946. L'**impact est modéré à faible dans ces perceptions dynamiques sur la RD946**.

Dans les vues plus lointaines depuis le sud-est sur la RD946, le projet se lit en prolongement du parc des Ronchères en arrière-plan des parcs de Champcourt, des Quatre Bornes, du Mazurier et des Marnières. Depuis le nord, entre Guise et le Hérie-la-Viéville, le projet et le parc des Ronchères viennent en arrière-plan de l'horizon boisé dessiné par les bois de Le Hérie-la-Viéville et de Puisieux-et-Clanlieu (cf. exemple du photomontage 31 à Audigny).

Sur la RD967 à l'ouest et au sud-ouest (sens de circulation du sud vers le nord), le projet se regroupe en arrière-plan du parc des Ronchères (ajout de 5 éoliennes en densification) comme illustré par les photomontages 21 à Faucouzy, 24 à Montceau-le-Neuf et 25 au sud de Montceau-le-Neuf.

Depuis les autres axes routiers, les vues sont ouvertes sur le plateau agricole et éolien avec le projet en vue proche à plus lointaine. Elles sont illustrées par plusieurs photomontages depuis les routes et les accès aux bourgs. Dans le **périmètre rapproché**, l'**impact du projet est faible à très faible, localement modéré en se rapprochant**. Le projet se regroupe avec le parc des Ronchères.

Carte 85. Contexte paysager rapproché, projet et photomontages

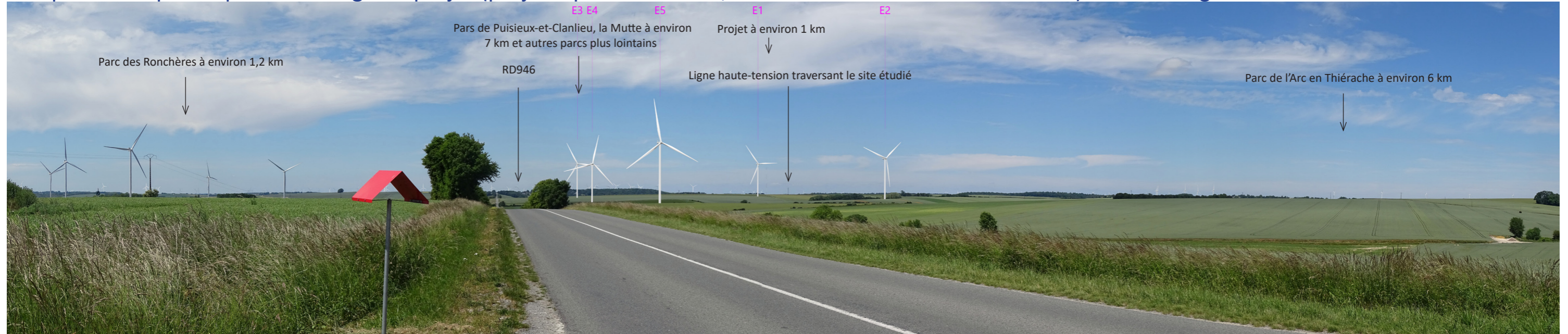
Photomontage n°1 depuis le carrefour RD946 - RD26 à l'ouest du projet

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



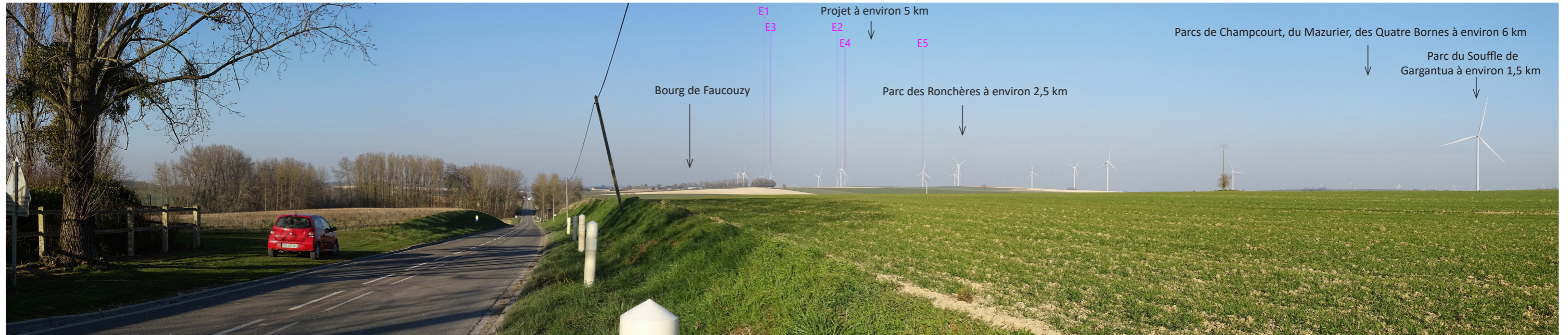
Photomontage n°6 depuis la RD946 au sud-est du projet

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°24 depuis la RD967, sortie nord de Monceau-le-Neuf

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°

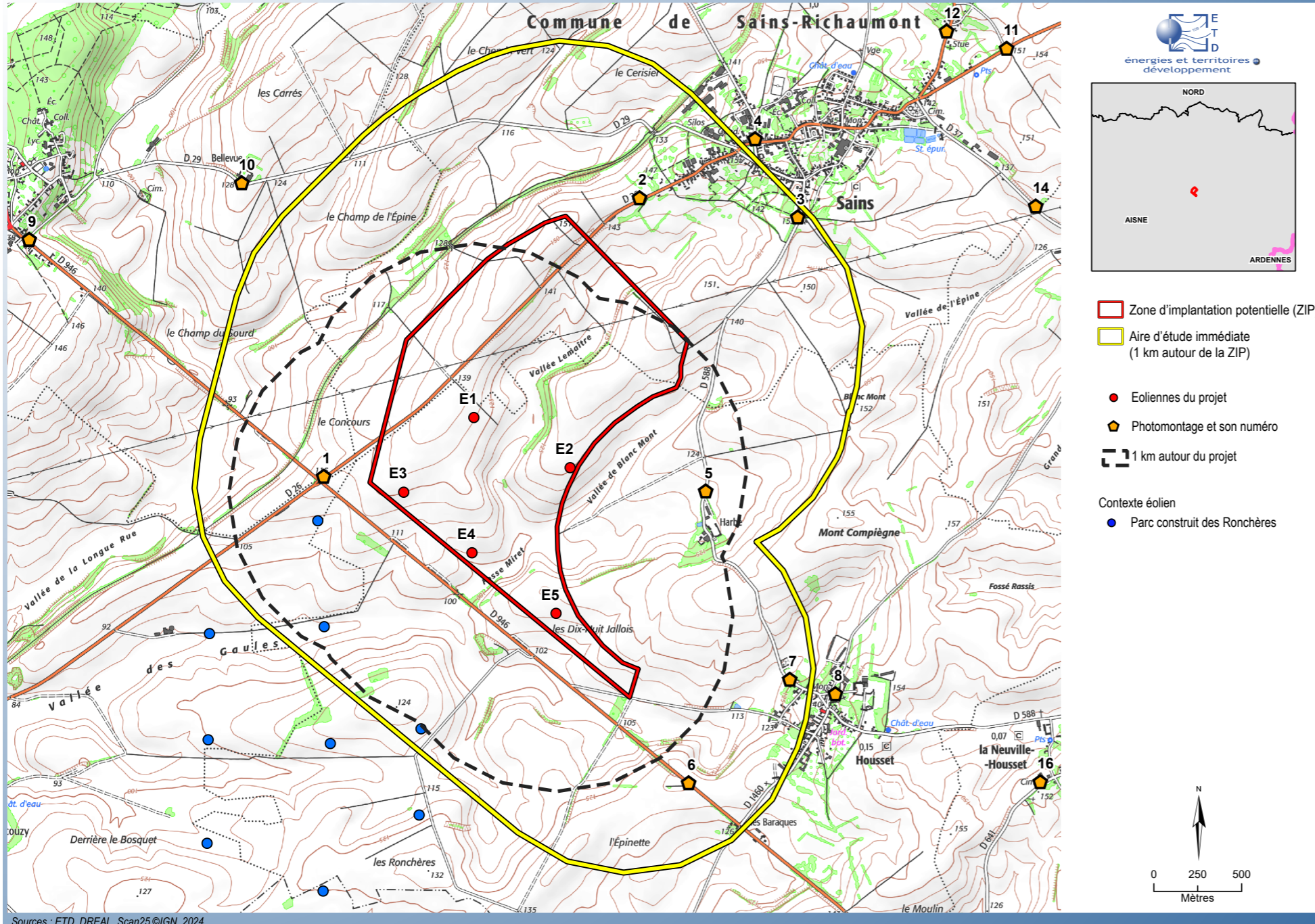


Photomontage n°25 depuis la RD967 entre Pargny-les-Bois et Monceau-le-Neuf

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES DANS LE PÉRIMÈTRE IMMÉDIAT



Carte 86. Localisation des photomontages dans le périmètre immédiat

Les bourgs

Le périmètre immédiat correspond à un tampon de 1 km autour de la zone d'implantation potentielle étudiée dans l'état initial. Le tampon de 1 km autour du projet est ajouté sur la carte ci-contre. Le projet ne s'étendant pas dans tout le site étudié, ce tampon de 1 km autour des éoliennes est de moindre superficie que le périmètre immédiat.

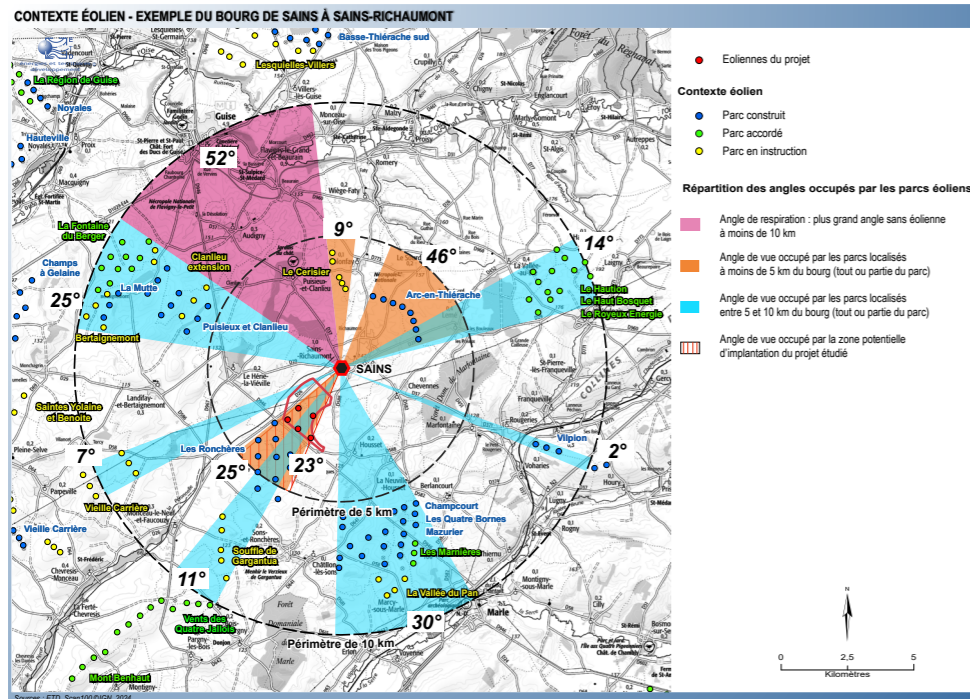
Ainsi **aucun bourg** n'est localisé à **moins de 1 km du projet**. Les **habitations les plus proches** sont celles du **hameau de Harbe** à l'est, avec le projet à **environ 0,8 km** (E2 à 825 m de l'habitation la plus proche à l'ouest du hameau).

Le bourg de Sains-Richaumont localisé à **environ 1,6 km**, celui de **Housset** à **environ 1,4 km**, le **projet est reculé de ces bourgs par rapport au site étudié** dans l'état initial. Les autres bourgs et hameaux sont distants de **plus de 2 km du projet**.

Depuis les bourgs, au-delà de ceux les plus proches, les vues sur le projet s'organiseront essentiellement depuis les sorties et ponctuellement au sein des bourgs lorsque des ouvertures visuelles entre le bâti offrent des vues sur le plateau. Il en est de même depuis les quelques hameaux dispersés sur le plateau. Les **photomontages 4 depuis Sains et 8 depuis Housset** rendent compte de vues **en centre-bourg** et du rôle visuel du bâti, de la végétation et du relief le cas échéant.

Les autres **photomontages** sont réalisés pour illustrer la **lecture du projet avec le parc éolien existant des Ronchères** (emprise du parc, géométrie). Le regard porte le plus souvent au lointain en arrière-plan du projet. Les photomontages sont réalisés principalement en sortie de bourg dans l'objectif de rendre compte de la vue maximale du projet (vue ouverte) :

- Depuis le nord-est : photomontages 2, 3, 11, 12, 13 et 14 depuis Sains-Richaumont, et les photomontages plus éloignés depuis Colonfay (n°28) et Lemé (n°29).
- Depuis l'est : photomontage 5 depuis le hameau de Harbe, le 15 depuis Chevennes, et le 19 à Marfontaine (cf. dans le paragraphe relatif au patrimoine).
- Depuis le nord : photomontages 27 depuis Puisieux et 31 depuis Audigny.
- Depuis le nord-ouest : photomontage 9 depuis le Hérie-la-Viéville et le 10 depuis la ferme de Bellevue.
- Depuis l'ouest / nord-ouest : photomontage 26 depuis Landifay-et-Bertaignemont.
- Depuis l'ouest / sud-ouest : photomontage 21 depuis Faucouzy et le 24 depuis Montceau-le-Neuf.
- Depuis le sud : photomontage 20 depuis Sons-et-Ronchères, le 23 depuis Bois-les-Pargny.
- Depuis le sud-est : photomontage 7 depuis Housset, le 6 à proximité de Housset, le 16 depuis la Neuville-Housset, le 17 depuis la ferme de Champcourt et le 18 depuis Berlancourt.



Bourg		Sains			
		Avec les parcs construits et accordés		Avec les parcs construits accordés et en instruction	
		SANS le projet	AVEC le projet	SANS le projet	AVEC le projet
A = Cumul des angles des parcs < 5km	Angle en °	71°	74°	80°	83°
	Différence		3		3
A' = Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km	Angle en °	59°	59°	68°	68°
	Différence		0		0
Indice d'occupation (=A + A' = Cumul des angles des parcs < 10km)	Angle en °	130°	133°	148°	151°
	> seuil de 120°	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence		3		3
Indice de densité	Indice	0,15	0,18	0,16	0,19
	> seuil de 0,1	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence		0,03		0,03
Angle de respiration	Angle en °	81°	81°	52°	52°
	< seuil de 160°	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence		0		0
Synthèse	Nombre de seuils dépassés	3	3	3	3
	Différence		0		0

Carte 87. Contexte éolien avec projet - exemple de Sains

Bourgs de Sains-Richaumont - Périmètre immédiat et rapproché (au nord-est du projet)

Le bourg de **Sains-Richaumont** localisé **au nord-est du projet** a été pris en compte lors de la définition de l'implantation des éoliennes afin de se reculer de ce bourg.

Le **photomontage 4** illustre les vues **en centre-bourg**. Il est réalisé dans la rue principale RD26 au niveau de la place de la mairie de Sains-Richaumont. La vue est cadrée par le bâti. Le projet est reculé du bourg (ici d'environ 2 km) et peu visible (pale d'une éolienne, échelle inférieure à celle du bâti). Le bâti masque les autres éoliennes du projet.

Le **photomontage 3** depuis la **sortie sud de Sains** sur la RD588 illustre le rôle de masque visuel de la végétation arborée y compris à proximité du projet. La vue est en effet cadrée par les haies bocagères entourant le bourg. Le parc éolien existant des Ronchères localisé à environ 3 km est très peu visible, masqué par les arbres. Il en est de même pour le projet localisé à environ 2 km (portions de pales de E2, E4 et E5 dans les arbres, en étant peu distinguables).

Depuis les accès à Sains et à Richaumont à l'est et au nord-est, la silhouette bâtie du bourg se lit avec sa ceinture arborée.

Le **photomontage 11** est réalisé sur la route RD29 venant de Lemé **en arrivant à Sains depuis le nord-est**. Le projet s'ajoute au parc des Ronchères (localisé à environ 4,7 km) dans la vue sur le bourg, en étant plus proche de l'observateur (à environ 3,5 km). L'échelle des éoliennes est cependant atténuée par le recul du projet, en étant d'une échelle comparable à celle de l'église. Le projet forme alors un seul parc avec le parc des Ronchères qu'il complète, en étant dans l'angle déjà occupé par ce parc.

Le **photomontage 12** illustre les perceptions sur la **RD26 en sortie sud du bourg de Richaumont** qui correspond aussi à **l'accès nord-est de Sains**. Le parc éolien existant des Ronchères localisé à environ 4,5 km n'est pas visible. Le projet présent à environ 3 km ne se distingue pas, masqué par la ceinture arborée du bourg (portions de pales de 3 éoliennes en arrière-plan entre les arbres, d'échelle inférieure à celle des arbres). La vue sur le bourg de Sains est conservée.

Sur la **RD26 depuis l'accès nord-est de Richaumont**, le **photomontage 13** illustre le rôle visuel de la végétation et du relief comme sur les photomontages 3 et 12.

Le parc éolien existant des Ronchères localisé à environ 5,5 km dans l'axe de vue sur le bourg n'est pas visible. Le projet s'inscrit dans l'arrière-plan de la silhouette boisée de Richaumont à environ 4,3 km, en étant peu visible. Il est en effet masqué par les arbres (portions de pales de 3 éoliennes en arrière-plan entre les arbres, échelle des éoliennes comparable à celle des arbres).

Ces **photomontages 3, 12 et 13** réalisés **en hiver** rendent compte de **l'impact maximal, en été les feuilles des arbres fermeront davantage la vue**.

L'accès sud-est de Sains-Richaumont sur la RD37 emprunte le vallon de Chevennes. Le bourg de Sains-Richaumont s'inscrit dans l'axe du vallon au nord-ouest tandis que le projet est localisé vers l'ouest hors de l'axe visuel sur le bourg.

Le **photomontage 14** précise la lecture du projet. La vue est cadrée par les ondulations du relief à l'ouest et à l'est de part et d'autre du vallon. Le parc éolien existant des Ronchères localisé à environ 4,5 km est peu visible (bouts de pales), masqué par le relief de même que les autres parcs éoliens plus lointains. Le projet localisé à environ 3 km crée une vue avec éoliennes, cependant la distance et les ondulations du relief atténuent sa perception et l'échelle de ses éoliennes (pales et portions de pales, d'échelle inférieure à celle des pylônes de la ligne à haute-tension). Le projet est ponctuel et peu prégnant. Ce photomontage illustre le rôle visuel du relief y compris à proximité du projet.

L'impact est très faible à nul dans ces vues cloisonnées par la végétation, le relief et/ou le bâti (photomontages 3, 4, 12, 13).

Le **photomontage 2** rend compte des vues proches depuis la **sortie ouest du bourg sur la RD2** et plus globalement depuis les maisons ayant des vues dégagées en direction du projet. Il illustre la lecture du projet dans l'angle du parc existant des Ronchères localisé à environ 2,5 km en se plaçant en avant-plan donc plus proche, à environ 1,5 km.

Le projet forme visuellement un seul parc avec celui des Ronchères, en modifiant peu l'angle de ce parc (augmentation < 10°). A noter que dans cette vue depuis le nord-est, l'ensemble formé par le projet et le parc des Ronchères est perçu dans sa moindre emprise (emprise est/ouest, angle d'environ 25°).

Sur ce photomontage réalisé à 360°, en regardant vers le nord-est le parc existant de l'Arc en Thiérache localisé à environ 3,5 km n'est pas visible ici, masqué par la végétation et le relief.

L'ensemble de parcs localisés au nord-ouest se lisent en vue intermédiaire et lointaine à plus de 5 km (parcs de Puisieux-et-Clanlieu, la Mutte...), de même que ceux localisés au sud (parcs de Champcourt, du Mazurier...).

Ainsi en conclusion, **l'impact du projet depuis Sains-Richaumont est modéré à faible dans les vues ouvertes sur le plateau. Le projet est compris dans la vue vers l'ouest sur le parc existant des Ronchères en venant en extension de ce parc. Il modifie peu l'angle éolien au sud-est du bourg et en est reculé de plus de 1 km. L'impact «effets cumulés» est très faible.**

La carte de répartition des angles éoliens et les calculs d'indices effets cumulés associés précisent la localisation du projet dans le contexte éolien existant, sans modifier l'angle de respiration et en modifiant peu l'indice d'occupation de l'horizon (+ 3°). Le regroupement du projet dans l'angle du parc des Ronchères explique l'augmentation de l'indice de densité.

Photomontage n°2 depuis la RD26, sortie ouest de Sains-Richaumont - Photomontage à 360°

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) à 360° - Vue 1 à 120°



Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) à 360° - Vue 2 à 120°



Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) à 360° - Vue 3 à 120°



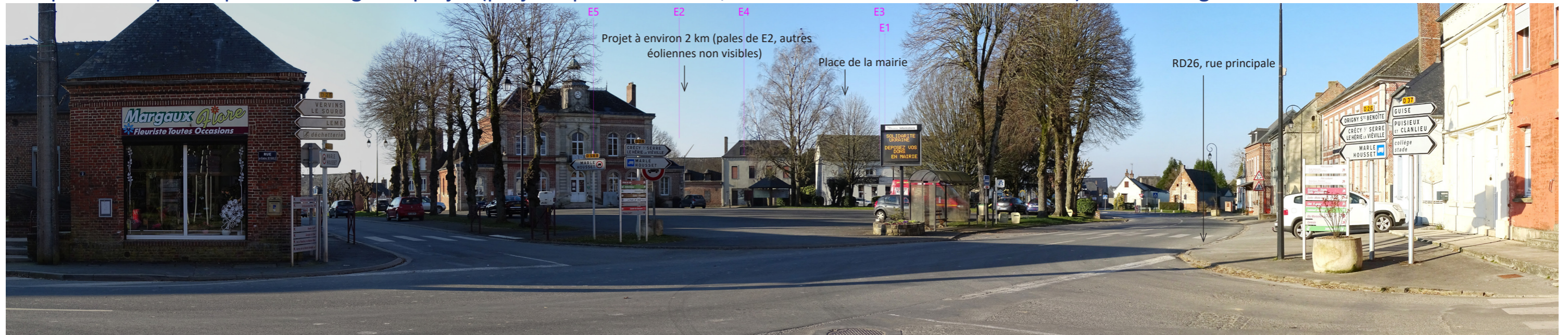
Photomontage n°3 depuis la RD588, sortie sud de Sains-Richaumont

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°4 depuis la place de la mairie de Sains-Richaumont

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°11 depuis la RD29, accès est de Sains-Richaumont

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°12 depuis la RD26, sortie sud de Richaumont

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°

